

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3880 - VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

GOUVERNEMENT/BUDGET 2020

Epuisement des crédits au titre des missions de service



Alors que plusieurs ministères et services publics accusent le ministre des Finances de bloquer les fonds sollicités à titre des missions de service, le ministre du Budget, Jean Baudouin Mayo, est venu à sa rescousse en apportant, dans une récente correspondance adressée aux gestionnaires des crédits, un éclairage supplémentaire en rapport avec cette situation malencontreuse.

Il ressort, aux dires de ce membre du gouvernement, que les crédits au titre de missions de service, pour l'exercice budgétaire en cours (2020) sont épuisés. En conséquence, plusieurs missions de service des membres du gouvernement seront désormais gelées, faute de disponibilités financières.

Page 3

Jean Baudouin Mayo, le ministre du Budget

UDPS

Les délégués ont échangé avec Félix Tshisekedi



C'est par l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) que le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a clôturé le 25 novembre au Palais de la nation la longue série des consultations des forces politiques et sociales en-

tamées depuis le 2 novembre. Le message principal communiqué au président de la République, à en croire le président a.i, Jean Marc Kabund, était de lui signifier que l'UDPS voudrait qu'il tourne la page de la coalition FCC-Cach. Il

Les membres du bureau politique du FCC a, par ailleurs, salué la volonté des Congolais de tous bords « de s'unir autour du président de la République dans le cadre de l'Union sacrée pour la nation afin de faire décoller la RDC ».

Page 3

DISTINCTION

Deux Congolaises lauréates du Prix Unesco-L'Oréal « pour les femmes et la science »

Les vingt jeunes talents de la 11e édition du programme régional L'Oréal-Unesco pour les femmes et la science en Afrique subsaharienne ont été révélées le 24 novembre. Les deux lauréates congolaises de l'édition 2020 sont Do-

minique Fatima Voumbo Matoumona, post-doctorante, sciences de la santé, et Nadège Taty, doctorante, sciences de la terre et de l'environnement. L'initiative conjointe créée en 2010 récompense, chaque année, vingt chercheuses pour

l'excellence académique de leurs travaux et les soutient au travers des dotations (10.000 pour les doctorantes et 15.000 pour les post-doctorantes) afin de leur permettre de consolider leurs travaux de recherche.

Page 2

CONSULTATIONS PRÉSIDENTIELLES

Le FCC ne pourra dialoguer dans un cadre institutionnel



Jean Marc Kabund répondant aux questions des journalistes après la rencontre avec le chef de l'Etat

Le Front commun pour le Congo (FCC), majoritaire au Parlement, réaffirme sa disponibilité à dialoguer avec le président de la République. Mais cela devrait se faire dans le cadre des structures et mécanismes prévus par l'accord de coalition majoritaire constituée à l'issue des élections de décembre 2018.

Dans une correspondance adressée le 25 novembre au président de la République en guise de réponse aux invitations reçues, les regroupements politiques membres du FCC ont tenu à s'assurer que toute recherche de solution à la crise se fera conformément à la Constitution et aux lois de la République. Page 2

DISTINCTION

Deux Congolaises lauréates du prix Unesco-L'Oréal "pour les femmes et la science"

Les vingt jeunes talents de la 11e édition du programme régional L'Oréal-Unesco "pour les femmes et la science" en Afrique subsaharienne ont été révélés le 24 novembre.

L'initiative conjointe créée en 2010, explique l'Unesco, récompense chaque année vingt chercheuses pour l'excellence académique de leurs travaux et les soutient au travers des dotations de 10 000 pour les doctorantes et de 15 000 pour les post-doctorantes afin de leur permettre de poursuivre et consolider leurs travaux de recherche. Parmi les chercheurs au niveau mondial, dit l'Unesco, on compte seulement 2,4 % de scientifiques africains, dont 31 % sont des femmes.

Issues de seize pays, fait savoir l'Unesco, ces quinze doctorantes et cinq post-doctorantes incarnent par leurs parcours et leurs sujets de recherche toute la diversité et le potentiel de la science africaine de demain. Pour la première fois, des jeunes talents originaires du Congo et du Malawi figurent dans ce palmarès.

Le Jury du « Prix Jeunes Talents Afrique subsaharienne 2020 », présidé par le Pr Nelson Torto, directeur général de l'Académie africaine des sciences, indique l'Unesco, a sélectionné ces vingt jeunes talents parmi près de 330 candidatures. Elles viennent rejoindre la communauté des 3 400 chercheuses à travers le monde accompagnées par le programme « Pour les femmes et la science » depuis sa création en 1998. Les deux lauréates congolaises de l'édition 2020 sont Dominique Fatima Voumbo



Dominique Fatima Voumbo Matoumona (à gauche) et **Nadège Taty** (droite) post-doctorante, sciences de la santé, au centre international de recherche médicale de Franceville (CIRMF, Gabon) et à la faculté des sciences et technologies de l'université Marien-Ngouabi, au Congo Brazzaville. Dominique Fatima Voumbo Matoumona mène plusieurs projets de recherche sur le paludisme, notamment sur la résistance des parasites responsables de cette maladie (*Plasmodium falciparum*) aux traitements antipaludiques existants. Elle considère que la pharmacopée traditionnelle n'est pas suffisamment exploitée, notamment en Afrique centrale, et vise à mettre en place un laboratoire de recherche sur le traitement à base de plante pour des maladies transmissibles et non transmissibles. Pour sa part, Nadège Taty, doctorante, sciences de la terre et de l'environnement, au labora-

toire Gouvernance, risques, environnement et développement (GRED), à l'université Paul Valéry Montpellier 3 (France), au sein de l'unité de recherche et de formation sur l'écologie et la maîtrise des maladies infectieuses (URF-ECMI), université de Kinshasa en RDC. Les recherches de Nadège Taty visent à diagnostiquer les vulnérabilités des zones de santé et à mieux comprendre la gouvernance des épidémies de maladies infectieuses (comme le choléra, Ebola ou covid-19) dans les pays aux ressources limitées. Son projet transversal et multidisciplinaire est l'un des premiers à tenter un transfert méthodologique du diagnostic des vulnérabilités des zones de santé, initialement développé pour la gestion des risques naturels, vers la gestion des risques épidémiques.

Patrick Ndongidi

CONSULTATIONS PRÉSIDENTIELLES

Le FCC pourra dialoguer seulement dans un cadre institutionnel.

Le Front commun pour le Congo (FCC), majoritaire au Parlement, réaffirme sa disponibilité à dialoguer avec le président de la République. Mais cela devrait se faire dans le cadre des structures et mécanismes prévus par l'accord de coalition majoritaire constituée à l'issue des élections de décembre 2018.

Les rideaux sont tombés, le 25 novembre, sur les consultations des forces politiques et sociales initiées par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi. Prévue initialement la veille, la clôture a été repoussée d'un jour, juste pour permettre aux regroupements politiques membres du FCC, qui en ont manifesté le désir, d'être reçus par le président de la République. Peter Kazadi, un des cadres du Cap pour le changement (Cach), avait donné toutes les assurances selon lesquelles la délégation des « kabilistes » à qui l'invitation avait été lancée allait être reçue en dernier ressort par le chef de l'Etat. L'attente a été longue. Jusque tard dans la soirée, aucune trace des membres du FCC n'a été aperçue sur le site du Palais de la nation.

En fin de compte, il sera rapporté que le FCC avait décliné l'invitation. Le bureau politique de cette plate-forme qui, entre-temps, s'était réuni pour discuter de la suite à réserver à cette invitation, a conclu à la non-participation du FCC

aux consultations présidentielles. Et les arguments n'ont pas manqué pour soutenir sa position. « Les présidents des regroupements notent que lesdites invitations sont adressées aux regroupements en lieu et place du FCC qui est la famille politique partenaire, partie de l'accord de coalition », peut-on lire dans la lettre adressée au président de la République en guise de réponse aux invitations « non signées et non scellées » émanant du protocole d'Etat.

Tout en déclinant l'invitation aux consultations, le FCC s'est dit néanmoins prêt pour un dialogue devant se tenir dans un cadre institutionnel. « Les regroupements politiques membres du FCC tiennent, en outre, à s'assurer que toute recherche de solution à la crise invoquée par votre autorité se fera conformément à la Constitution et aux lois de la République dont vous êtes le garant », fait observer le FCC dans sa correspondance. Et d'ajouter : « Dès lors, considérant les résultats des dernières élections générales du 30 décembre 2018, ce dialogue ne pourrait se faire utilement que dans le cadre des structures et mécanismes prévus par l'accord de coalition majoritaire constituées à l'issue des dernières élections ».

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndongagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

UDPS

Les délégués ont échangé avec Félix Tshisekedi

C'est par l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) que le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a clôturé le 25 novembre au Palais de la nation la longue série des consultations des forces politiques et sociales entamées depuis le 2 novembre.

La délégation du parti présidentiel que conduisait son président a.i, Jean Marc Kabund, a affiché complet. Les animateurs des différentes structures du parti étaient bien visibles. « L'UDPS est porteuse d'un double message. Le premier consiste à lui dire que le peuple dont nous sommes un échantillon significatif croit en lui. Le peuple voit en lui une lueur d'espoir. Le peuple a constaté que le président Félix Tshisekedi a la volonté politique, chose qui a manqué aux dirigeants politiques de ce pays depuis son accession à l'indépendance », a déclaré Jean Marc Kabund à la presse au sortir de l'entretien avec le chef de l'Etat. Et de citer la gratuité de l'enseignement et la volonté d'instaurer un Etat de droit telle que matérialisé par une justice indépendante comme des faits majeurs qui confirment la volonté politique du chef de l'Etat à bien faire les choses.

Autre message communiqué au président de la République,



à en croire l'ex-vice-président de la chambre basse du Parlement, était de lui signifier que « le peuple d'abord » qui traduit la vision politique du parti se doit impérativement de devenir une réalité. « Cela doit passer par une reconfiguration de la classe politique parce que le véritable problème dans notre pays, ce n'est pas le Congo, mais

l'homme politique congolais », a martelé Jean Marc Kabund. Il estime que Félix-Antoine Tshisekedi et sa machine politique qu'est l'UDPS « sont en train de réussir un coup auquel personne ne pouvait s'attendre, celui de déboulonner un système installé dans ce pays depuis 1960 ». Ce système, a-t-il indiqué, est basé sur la prédation au point de

Les membres du bureau politique du FCC rendre le Congolais étranger sur son propre sol.

Concernant l'avenir de la coalition FCC-Cach à la lumière des consultations initiées par le chef de l'Etat, Jean Marc Kabund n'est pas allé par quatre chemins : « Nous lui avons dit de manière claire, à haute et intelligible voix que l'UDPS voudrait qu'il tourne la page de la coalition FCC-Cach ».

Sans ambages ni circonlocution, il a fait savoir « qu'il n'y aura ni cohabitation, ni coalition dans ce pays ». Dans la foulée, il a salué la volonté des Congolais de tous bords « de s'unir autour du président de la République dans le cadre de l'union sacrée pour la nation afin de faire décoller la RDC ». Enfin, tout en déplorant l'absence des délégués du FCC à ces consultations, ce haut cadre de l'UDPS s'est réjoui du succès de l'initiative présidentielle à laquelle l'opposition a finalement adhéré, ce qui n'était pas une partie gagnée d'avance. Bien avant l'UDPS, le chef de l'Etat a conféré avec les délégations du Grand Bandundu conduite par Kin-Key Mulima ainsi que celle de la Dynamique des Congolais unis, parti politique cher à Vidiye Tshimanga. Toutes ont affirmé porter leur soutien à l'Union sacrée de la nation.

Alain Diasso

BUDGET 2020

Épuisement des crédits au titre des missions de service pour les membres du gouvernement

Alors que plusieurs ministères et services publics accusent le ministre des Finances de bloquer les fonds sollicités à titre des missions de service, le ministre du Budget, Jean Baudouin Mayo, est venu à sa rescousse en apportant un éclairage par rapport à cette situation malencontreuse.



Jean Baudouin Mayo, le ministre du budget adressée aux gestionnaires des crédits pour leur signifier que la caisse pour cette ligne budgétaire était creuse.

Il ressort aux dires de ce membre du gouvernement que les crédits au titre de missions de service pour l'exercice budgétaire en cours (2020) sont épuisés. Il l'a fait savoir récemment dans une correspondance

En conséquence, plusieurs missions de service des membres du gouvernement seront désor-

mais dorénavant gelées, faute des disponibilités financières. Cela étant, les ministres sont astreints de se priver, malgré eux, des missions de service, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays car leur prise en charge par l'Etat ne sera plus assurée. Si les dépenses de cette nature ne sont plus à engager jusqu'à la fin de l'année, le ministre du Budget indique qu'exception sera faite seulement « pour les cas de souveraineté et de négociation financière, avec intérêt certain en faveur de l'Etat ».

Cette situation d'épuisement des crédits au titre des missions de service résulterait en patrie, selon les experts, à la rectification du Budget 2020 qui a régressé de 43,2%, passant de 11,2 milliards USD, à près de 5,7 milliards USD et au déficit de 138 millions USD résultant des recettes de l'ordre de 3,56 milliards USD, et des dépenses de 3,7 milliards USD qu'accuse, depuis le 6 novembre, le compte général du Trésor.

Alain Diasso

« pour les cas de souveraineté et de négociation financière, avec intérêt certain en faveur de l'Etat ».

COVID-19

La deuxième vague se confirme en RDC

La réunion d'évaluation du Comité multisectoriel de riposte à la Primature a constaté à la fois une montée en flèche des cas dans le pays et un relâchement de la population RD-congolaise par rapport au respect des gestes barrières.

La police nationale RD-congolaise a relancé, le 26 novembre, le contrôle systématique du port des masques sur l'étendue du territoire national face à l'augmentation sensible des cas de covid-19. En effet, la veille, le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, a présidé une réunion importante d'évaluation en sa qualité de président du Comité multisectoriel de riposte à la covid-19. Cette rencontre a eu lieu en présence des ministres membres du Comité ainsi que des responsables des services publics concernés par la chaîne de riposte. La flambée des cas positifs à Kinshasa et dans les villes intérieures du pays n'est plus un secret. Selon le bulletin quotidien du Comité, cent cinq cas ont été testés positifs sur quatre cent seize échantillons examinés dans la seule journée du 25 novembre. Ces cas sont répartis de la manière suivante : quatre-vingt-dix-sept à Kinshasa, trois au Sud-Kivu, deux au Haut-Katanga, deux dans la Tshopo et un au Maniema. Par ailleurs, il y a eu soixante-deux nouvelles personnes guéries le même jour, parmi les patients suivis à domicile, dont une grande partie, soit cinquante et un malades, se trouvent à Kinshasa. Enfin, deux personnes sont décédées.

Au cours de la même journée à la Primature, d'importantes décisions ont été prises, notamment le redémarrage du contrôle des masques, pour faire face à cette deuxième vague jugée plus dangereuse à travers le monde. Outre la campagne de sensibilisation au respect des gestes barrières, les policiers étaient très actifs dans les artères de la ville de Kinshasa. Dans sa restitution de la séance de travail autour du chef du gouvernement, le ministre d'État à la Communication, Jolino Makelele, a fait état des efforts de la cellule technique pour appréhender « tous les contours de cette deuxième vague de la pandémie » afin de dresser un rapport complet au cours de la prochaine séance de travail. Il est question notamment de trouver des solutions aux questions relatives aux réalités rencontrées à l'arrivée des voyageurs dans les aéroports internationaux du pays et aux progrès curatifs enregistrés en RDC. Des mesures idoines sont très attendues pour stopper la propagation de la pandémie. L'on annonce une possible réunion dès ce samedi pour renforcer les mesures dans la capitale.

Laurent Essolomwa

AFFAIRE DGM

La Licoco accuse le ministre de l'Intérieur

La Ligue congolaise de lutte contre la corruption (Licoco) s'indigne, dans un communiqué de presse, de la descente spectaculaire du vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur dans les installations de centre de détention de transit de la Direction générale des migrations (DGM) à Kinshasa.

Selon L'ONG de lutte contre la corruption et interface de Transparence internationale (TI) en République démocratique du Congo, le vice-Premier ministre (VPM) a exigé « la libération sans condition des sujets indiens détenus afin de les couvrir et les protéger alors qu'ils sont accusés d'avoir payé des pots de vins pour utiliser abusivement et illégalement des services publics pour faire arrêter un autre sujet Indien basé à Goma ».

« Pour couvrir ses amis indiens qui violent les lois de la République, le VPM chargé de l'Intérieur s'est permis de jeter un discrédit sur un service de l'Etat en considérant ces centres comme des cachots clandestins, et pourtant en tant que service d'immigration, la DGM dispose des centres de détention administrative et de transit des étrangers en situation d'irrégularité de séjour », rappelle la Licoco dans le communiqué signé par son secrétaire exécutif Ernest Mpararo. L'ONG

s'insurge par ailleurs de la décision unilatérale et illégale du VPM de l'Intérieur de suspendre le directeur général de la DGM de ses fonctions à la suite de cette affaire.

D'après la Licoco, l'affaire a commencé par l'arrestation arbitraire, le 20 octobre 2020, à Goma du sujet indien Rairela Jignesh par les services de l'Agence nationale des renseignements (ANR) et l'Auditorat supérieur du Nord-Kivu, avec la complicité de Tchetan Datani de la société Datco, et Moshin Bardai et Mirat Vitrani, tous sujets indiens basés tous à Lubumbashi. Rairela Jignesh a ensuite été transféré le lendemain de son arrestation à Lubumbashi et enfermé dans les locaux de l'Auditorat supérieur de Lubumbashi ensuite acheminé à l'ANR/Lubumbashi, où il sera contraint de signer, sous torture et menace, une reconnaissance de dette de 250 mille USD de Tchetan Datani, alors que l'objet initial de son arrestation à Goma était le financement des milices de Gedeon Kyungu au

Katanga. Relaxé sous caution, Rairela Jignesh a porté plainte à la DGM/Kinshasa contre ses compatriotes Moshin Bardai et Mirat Vitrani. « Et la DGM a ouvert une enquête sur ce réseau maffieux qui use de leur influence pour pousser les services publics de l'Etat à commettre des actes contraires à la loi. Certains sont détenteurs des visas d'établissement permanent, obtenus sans avoir rempli les conditions légales y afférentes », souligne la Licoco. Entendus à la DGM à Kinshasa, Moshin Bardai et Mirat Vitrani ont reconnu leurs forfaits sur procès verbal, dont la Licoco a eu accès, et ont été expulsés de la RDC. Et la décision d'expulsion de ces deux sujets indiens est à l'origine de la suspension du directeur générale de l'instance nationale des migrations.

«Le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur sera en colère et enverra une mission fictive à la DGM pour contrôler les lieux des détentions administratives des

étrangers en séjour irrégulier afin de chercher à libérer ses amis criminels. Ne les ayant pas trouvés dans les centres de détention de la DGM, car ils avaient déjà été expulsés, le vice-ministre et ministre de l'Intérieur prendra la mesure de suspendre le DG de la DGM pour insubordination, alors que la réalité du dossier était de chercher à couvrir des Indiens qui violent les lois en instrumentalisant les services publics de l'Etat moyennant le paiement des pots de vins », affirme la Licoco.

Sanctions demandées
Pour cette structure de lutte contre la corruption, le ministre de l'Intérieur ne peut plus prétendre sécuriser les Congolais tout en protégeant les criminels de toute sorte. Aussi demande-t-elle au président de la République la démission du vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur pour ces faits, au procureur général près la Cour de cassation d'ouvrir une action judiciaire contre lui. La Licoco demande à la présidente de

l'Assemblée nationale « d'initier une interpellation à l'encontre du ministre de l'Intérieur pour avoir protégé des criminels et avoir pris une décision illégale ayant terni l'image de la DGM et de son directeur général ».

Enfin, l'ONG demande la suspension des responsables de l'ANR du Haut-Katanga et de l'auditeur supérieur de cette province pour avoir signé en violation de la procédure la commission rogatoire ayant permis le transfert illégal de M. Rairela Jignesh de Goma jusqu'à Lubumbashi et s'être impliqué dans une affaire privée en n'ayant aucune relation avec les militaires. « Ces pratiques décriées autrefois sont de nature à saper les efforts du chef de l'Etat qui se bat pour instaurer un état de droit qui va favoriser le climat des affaires afin d'attirer les investisseurs respectueux des lois de notre pays », conclut le communiqué de la Licoco.

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



ÉDUCATION

Des kits scolaires offerts au CEG de Mfilou par la fondation UBA

Un lot composé des livres de programme de 3e, avec 250 cartons de craie et 50 rames de papier a été remis, le 23 novembre, aux responsables pédagogiques du Collège d'enseignement général(CEG) du septième arrondissement de Brazzaville.

Le don des livres s'inscrit dans le cadre du programme « Read Africa » mis en place pour stimuler les jeunes à la lecture. D'après Loriane Dzon, la directrice marketing et communication à UBA, le geste vise à répondre aux besoins de cet établissement public et inciter les jeunes filles plus nombreuses à poursuivre leurs études.

« Cette fondation œuvre dans les domaines de l'éducation dans les 20 pays où la banque UBA est implantée. Aujourd'hui, nous avons répondu aux préoccupations du CEG de Mfilou, en remettant des romans écrits par des auteurs africains. Nous avons aussi pensé venir en aide à la direction, notamment des lots de papiers rames et la craie qui sont indispensables pour le fonctionnement de l'école », a indiqué Loriane Dzon.

Le don a allégé les peines de plusieurs parents d'élèves, confrontés aux difficultés que réfère la rentrée scolaire, surtout dans ces moments de crise. D'après Jeanne Ida Oumba, directrice, la cheffe du CEG de Mfilou, le don de la fondation UBA est un ouf de soulagement pour le fonctionnement de son établissement. C'est le même sentiment chez le président des parents d'élèves,



Loriane Dzon remettant un échantillon à la directrice de l'école DR

Bahoungou Hilaire, qui a salué un geste d'amour qui va aider à améliorer le niveau d'apprentissage des élèves.

Il faut noter que la fondation UBA Congo, la structure en charge de la mise en œuvre de la politique de responsabilité sociale du groupe United Bank for Africa (UBA) a initié des actions de solidarité en faveur des jeunes congolais et des personnes vulnérables au cours de ces dernières années. Malgré la persistance de la crise sanitaire de Covid-19, cette fondation entend poursuivre des activités de

mécénat.

« De nos jours, les élèves ne prennent plus le temps de lire et sont facilement distraits par la présence de médias sociaux électroniques tels que Facebook, Twitter, Instagram et autres ; et pour freiner cette tendance sur le continent, la fondation UBA a mis au point le projet 'Read Africa' (l'Afrique qui lit), conçu pour redonner le goût de la lecture à nos jeunes sur le continent », a déclaré à cet effet la directrice générale de la fondation, Bola Atta.

Fiacre Kombo

NKAYI

Plus de deux mille dossiers des ménages pauvres en contentieux

Au nombre des ménages pauvres et vulnérables enregistrés dans le premier arrondissement de Nkayi, il y a 1053 dossiers qui inspirent le doute tandis qu'au deuxième arrondissement le chiffre atteint 1499.



Les membres du comité de certification à l'écoute de la ministre des Affaires sociales

Au total 9168 dossiers des ménages vulnérables et pauvres ont été reçus et traités pour bénéficier des allocations d'urgence covid-19 dans la communauté urbaine de Nkayi, considérée comme la capitale économique du département de la Bouenza. Seulement, pour l'arrondissement 1 Muananto et 2 Suluka, il y a 2552 ménages classés en contentieux. « Il s'agit des dossiers sur lesquels les avis des chefs de bloc et des enquêteurs divergent sur plusieurs points », a expliqué la directrice générale de la Solidarité, Anasthasie Ossangatsama.

C'est donc l'opération de certification de ces ménages, lancée le 26 novembre, par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, qui en définitive, permettra de confirmer le nombre réel des bénéficiaires des allocations d'urgence. Les équipes chargées de la certification sont constituées des représentants des confessions religieuses, de la société civile et des élus locaux qui sont censés mieux connaître la population. « Pas de favoritisme », a ordonné la ministre Antoinette Dinga-Dzon-

do pour qui l'aide doit parvenir aux vrais bénéficiaires. Il est donc question d'apporter la bonne information avant que les listes définitives ne soient transférées aux agences de paiement.

Les allocations d'urgence dont il est question sont une initiative du gouvernement visant à pallier, tant soit peu, les conséquences de la pandémie du coronavirus puisque plusieurs personnes ont perdu leur travail du fait de l'arrêt des activités accroissant la vulnérabilité de bon nombre de ménages.

R.M.

POINTE-NOIRE

L'école primaire de Nanga élargit sa capacité d'accueil

L'extension de l'établissement scolaire de l'ancien village riverain de Pointe-Noire, devenu quartier du sixième arrondissement, est en cours.



Pose de la première pierre pour la construction de l'ouvrage

Les travaux visant à élargir la capacité d'accueil de l'école de Nanga ont été lancés récemment par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso. Le quatrième bâtiment qui sort de terre abritera une dizaine de salles pédagogiques et d'autres commodités scolaires.

Le forage érigé dans cet établissement scolaire est l'unique dans un quartier périphérique, d'environ 16000 habitants, qui jusque-là n'est pas encore desservi en eau potable via le réseau de La Congolaise des eaux. « Dans ce quartier dépourvu de collège et de lycée publics d'enseignement général, il est souhaitable que le quatrième bâtiment de l'école primaire de Nanga, en cours de construction, abrite le collège », a indiqué Jean Baptiste Sitou, directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation de Pointe-Noire.

La construction et l'équipement du compartiment en construction sont à la charge de la société Chevron Overseas Limited. La directrice des relations institutionnelles et publiques, Katia Mounthault Tatu, a précisé que l'initiative rentre dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise et du partenariat public-privé en vue de trouver des solutions aux difficultés qui minent le secteur éducatif.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Amélioration des conditions de logement des apprenants dans l'arrière-pays

Le ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi a mis à la disposition des internats des écoles de formation de l'arrière-pays des équipements destinés à améliorer les conditions de logement des apprenants.



Un lot de matelas offerts à l'ENI de Dolisie

L'Ecole normale des instituteurs (ENI) de Dolisie, dans le département du Niari, a reçu le 25 novembre près de mille matelas, plus de mille moustiquaires et plusieurs autres équipements devant améliorer les conditions d'hébergement dans les internats. Le même geste a été fait à l'Ecole normale des eaux et forêts de Mossendjo (Niari), ainsi qu'à l'Institut de formation technique et professionnelle de Loudima, dans le département de la Bouenza.

« Ces équipements viennent résoudre le problème de couchage des apprenants... Nous sommes satisfaits de ce que ces derniers se trouvent aujourd'hui dans des conditions idéales d'apprentissage », a déclaré le préfet du Niari Baron Frédéric Bouzock, après la réception des équipements.

La délégation du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi a été conduite par Jean Ngakosso, directeur de cabinet du ministre en charge du département.

R.M.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 25 NOVEMBRE

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 25 novembre 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

- Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones ;

Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Pour faire face à la progression de la pandémie, la disposition constitutionnelle sur l'état d'urgence sanitaire a fait l'objet de onze prorogations.

Il a été constaté une recrudescence de la pandémie dans notre pays, du fait notamment d'un relâchement dans le respect des mesures prises par le gouvernement.

A ce jour, après avis du comité des experts et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il paraît indis-

pensable de reconduire certaines des mesures prises.

Ainsi, en vue de permettre au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre desdites mesures, il est indispensable de proroger de nouveau l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur et qui arrive à terme le 26 novembre 2020.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 13h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h00.

Fait à Brazzaville, le 25 novembre 2020
Le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla/-



COMMUNIQUE OUVERTURE DU PARKING PAYANT DE L'AEROPORT DE MAYA-MAYA

La Société « AERCO » a le plaisir de vous informer qu'à compter du **1^{er} Décembre 2020**, l'accès aux différentes zones du parking public de l'aéroport International Maya-Maya de Brazzaville se fera grâce à un système d'accès automatisé.

Ce dispositif permettra non seulement de réguler le stationnement, levier essentiel pour la sécurité et la sûreté dans les espaces publics des aéroports, mais aussi de garantir la qualité de service.

C'est pourquoi nous portons à votre connaissance qu'à partir de cette date, le parking public sera payant comme cela se fait dans tous les aéroports internationaux.

Nous invitons donc les propriétaires des véhicules en stationnement prolongé de bien vouloir les déplacer au plus tard le 20 novembre 2020, sans quoi, ils seront facturés conformément à la tarification prévue.

Par ailleurs, les conditions d'accès aux zones de dépose-minute (drop-off) restent inchangées pour favoriser l'arrivée des passagers devant l'aérogare.

Toutefois, il est interdit d'y stationner ou d'y abandonner son véhicule c'est pourquoi dès le déchargement effectué le conducteur doit repartir ou stationner dans le parking public.

AERCO remercie tous ses usagers pour la confiance accordée.

| HORAIRES | Grille horaire à l'heure | | Grille horaire journalière de 24h | | |
|---------------------------------------|---------------------------|---------|-----------------------------------|--------|--------|
| | TRAFIC | PLAFOND | ADRES | TRAFIC | CUMUL |
| 15 premières minutes Gratuites | | | 1 | 0 000 | 0 000 |
| 1ère heure | 500 | 1 000 | 2 | 2 400 | 7 400 |
| 2ème heure | 300 | 800 | 3 | 2 400 | 9 800 |
| 3ème heure | 300 | 1 100 | 4 | 2 400 | 12 200 |
| 4ème heure | 300 | 1 400 | 5 | 2 400 | 14 600 |
| 5ème heure | 300 | 1 700 | 6 | 2 400 | 17 000 |
| 6ème heure | 300 | 2 000 | 7 | 2 400 | 19 400 |
| 7ème heure | 300 | 2 300 | 8 | 2 400 | 21 800 |
| 8ème heure | 300 | 2 600 | 9 | 2 400 | 24 200 |
| 9ème heure | 300 | 2 900 | 10 | 2 400 | 26 600 |
| 10ème heure | 300 | 3 200 | 11 | 2 400 | 29 000 |
| 11ème heure | 300 | 3 500 | 12 | 2 400 | 31 400 |
| 12ème heure | 300 | 3 800 | 13 | 2 400 | 33 800 |
| 13ème heure | 150 | 3 950 | 14 | 2 400 | 36 200 |
| 14ème heure | 150 | 4 100 | 15 | 2 400 | 38 600 |
| 15ème heure | 150 | 4 250 | 16 | 2 400 | 41 000 |
| 16ème heure | 150 | 4 400 | 17 | 2 400 | 43 400 |
| 17ème heure | 150 | 4 550 | 18 | 2 400 | 45 800 |
| 18ème heure | 150 | 4 700 | 19 | 2 400 | 48 200 |
| 19ème heure | 150 | 4 850 | 20 | 2 400 | 50 600 |
| 20ème heure | 150 | 5 000 | 21 | 2 400 | 53 000 |
| 21ème heure | 150 | 5 150 | 22 | 2 400 | 55 400 |
| 22ème heure | 150 | 5 300 | 23 | 2 400 | 57 800 |
| 23ème heure | 150 | 5 450 | 24 | 2 400 | 60 200 |
| 24ème heure | 150 | 5 600 | 25 | 2 400 | 62 600 |
| A partir de 25ème heure | 100 / heure ou équivalent | | 26 | 2 400 | 65 000 |
| 26-30 | | | 1 400 / jours supplémentaires | | |

| ABONNEMENT PARKING PUBLIC | | | | | |
|-----------------------------------|---------|---|-----------|--|--------|
| Les tarifs sont indiqués en CFCFA | | | | | |
| | MT/HT | | MT/HT | | MT/HT |
| Abonnement mensuel | 50 000 | Abonnement annuel Parking VIP (Personnalités) | 200 000 | Abonnement mensuel Parking International | 10 000 |
| Abonnement trimestriel | 150 000 | Abonnement annuel Parking VIP (Autres) | 2 000 000 | Abonnement mensuel Parking Personnel Aéroportuaire | 5 000 |
| Abonnement semestriel | 275 000 | Abonnement annuel Parking VIP (Structures dédiées à l'aéroport) | 3 000 000 | Abonnement annuel Parking Personnel International | 60 000 |
| Abonnement annuel | 500 000 | | | | |

EVASION FISCALE

L'Afrique perd plus de 23 milliards de dollars par an

Occasionnée par les abus à l'impôt sur les multinationales, l'évasion fiscale fait perdre à l'Afrique 23,2 milliards de dollars chaque année, selon un premier rapport sur la justice fiscale dans le monde, publié le 20 novembre dernier.

Les multinationales présentes en Afrique sont désignées par un réseau d'ONG comme étant la cause d'une évasion fiscale qui s'élève à 23,2 milliards de dollars par an, en termes de pertes d'impôts. Selon l'étude qui a mobilisé plusieurs organisations (Tax justice network, Global alliance for tax justice et Public services international), si on y ajoute les 2,53 milliards de dollars d'évasion fiscale d'ultra fortunés d'Afrique, le continent africain perd au total 25,7 milliards de dollars chaque année.

En pleine Covid-19, souligne le rapport, cet argent aurait permis à l'Afrique de financer, sans aucun recours à des emprunts extérieurs parfois conditionnés, la riposte exclusivement sanitaire à la pandémie. Pour mieux

présenter l'ampleur du problème que représente cette situation, les auteurs de cette réflexion font remarquer que cette somme aurait permis de recruter 10,13 millions d'infirmiers dans des centres de santé. Intitulé : « Justice fiscale : état des lieux 2020 - La justice fiscale à l'ère de la Covid-19 », ce rapport marque une rupture avec les précédentes études sur l'abus à l'impôt vers les sociétés à l'échelle mondiale. C'est la première fois qu'une analyse des fuites fiscales dans le monde s'appuie sur les données agrégées des déclarations pays par pays récemment publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin d'estimer les pertes de recettes au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés

pour l'ensemble des pays. Les abus fiscaux internationaux coûtent, chaque année aux Etats plus de 427 milliards de dollars en recettes fiscales, note le rapport qui révèle que sur ce montant perdu, 245 milliards de dollars correspondent à des bénéfices transférés dans des paradis fiscaux par des multinationales pour alléger le montant des bénéfices déclarés dans les pays où elles exercent des activités, et ainsi payer moins d'impôts.

Les 182 milliards de dollars de pertes restants résultent de l'action d'individus fortunés qui cachent des biens et des revenus non déclarés à l'étranger, hors de portée de l'application de la loi.

En moyenne, alors que le monde est secoué par la pandémie de Covid-19 qui

nécessite d'importants efforts financiers, les pays voient disparaître annuellement l'équivalent de 9,2% de leur budget, en matière de santé dans des paradis fiscaux. Ces pertes sont proportionnellement encore plus lourdes pour les pays à faible revenu perdant en moyenne l'équivalent de près de 52% de leur budget sanitaire dans l'évasion fiscale, contre 8,4% pour les pays à revenu élevé.

Le pays africain le plus touché par cette situation est le Nigeria avec des pertes d'impôt estimées à 10,5 milliards de dollars. Viennent ensuite l'Afrique du Sud, l'Egypte et l'Angola, dont les pertes sont au-dessus de 2 milliards de dollars.

L'Afrique n'est pas le continent qui subit le plus les effets négatifs de

l'évasion fiscale des multinationales, en termes de volume. Mais elle est la région du monde qui en souffre le plus à cause de sa faible capacité à mobiliser des ressources budgétaires et des conditions contraignantes d'accès aux marchés des capitaux. Le rapport recommande une refonte en profondeur de la fiscalité internationale qui prendra plus en compte les intérêts des pays où se déroulent les activités des multinationales. Le système actuel permet encore à de grandes entreprises de consolider leurs performances financières et économiques dans des pays où elles paient le moins d'impôts possible, ou alors qui se caractérisent par une faible transparence des transactions financières.

Josiane Mambou Loukoula

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

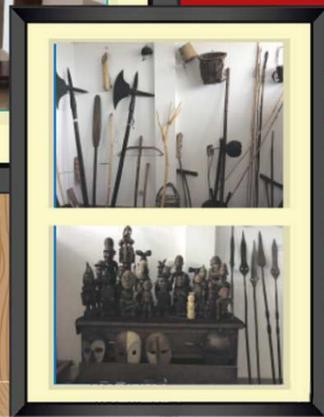
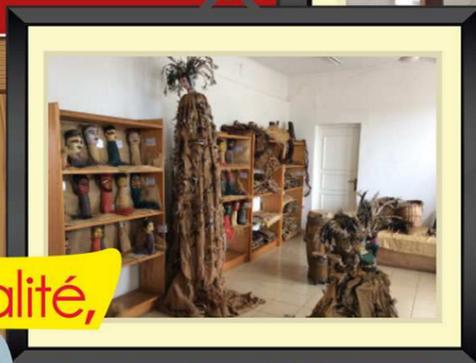
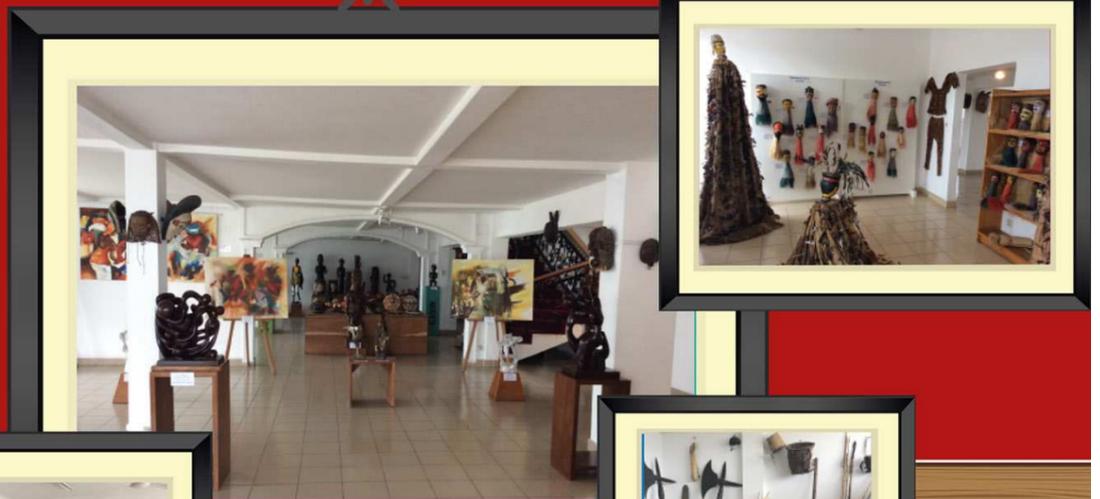
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

AFRIQUE

L'OMS appelle à la lutte contre le coronavirus

Le Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique (OMS/Afrique) a consacré, le 25 novembre, une session sur la Covid-19 afin de faire le point de la gestion de la pandémie et dégager des perspectives.

Les experts ont à cette occasion examiné deux points, à savoir les leçons tirées de la gestion de la Covid-19 et le budget programme 2021-2023 de l'OMS/Afrique, lors de la reprise des travaux de la soixante dixième session organisée par visioconférence sous la présidence de la ministre de la Santé et de la Population, Jacqueline Lydia Mikolo.

La ministre a émis le souhait à l'organisation de prendre en compte les points sur la pandémie dans son allocution. La prise en compte de ces points est axée sur l'engagement politique de haut niveau, le renforcement du cadre de la solidarité et du leadership collectif, l'intensification de la recherche sur les produits issus de la médecine traditionnelle afin qu'elle intègre les moyens thérapeutiques.

Elle a également sollicité le



les agents du ministère la santé suivant en direct la visioconférence de la soixante dixième session de l'OMS/Afrique (Adiac)

renforcement du processus et des mécanismes d'accès au vaccin contre la pandémie, le partage des informations inhérentes à la gestion de la pandémie au niveau des nœuds transfrontaliers.

Jacqueline Lydia Mikolo poursuit que c'est aussi l'occasion de préserver les acquis et

de travailler ardemment ensemble à contenir l'éventuelle deuxième vague de la pandémie en Afrique. « ... Créer des synergies pour lutter contre le relâchement observé ici et là, en renforçant la communication et la surveillance épidémiologique, premier rempart contre les comportements à

risque et le non-respect des mesures de prévention », a-t-elle indiqué.

En ce qui concerne le budget programme 2021-2023, les experts ont souligné dans leurs interventions le changement apporté par l'OMS. Son élaboration a été orientée par l'accord conclu par

les Etats membres du 13ème programme général du travail, l'impact de la Covid et bien d'autres. Ce budget, indiquent-ils, est un appui qui apportera beaucoup de chose dans le monde et plus particulièrement en Afrique.

Selon eux, l'année 2022 sera basée sur les soins de santé primaire, la préparation des situations d'urgences et l'organisation des secours, les médicaments essentiels, les vaccins. Elle concerne aussi les produits diagnostics et le volet de la gouvernance de la couverture sanitaire universelle.

La directrice régionale de l'OMS/Afrique a réaffirmé l'appui de cette institution à l'éradication de la poliomyélite sauvage et a assuré l'acquisition des vaccins. Elle a lancé un appel de solidarité et à la lutte contre les maladies.

Lydie Gisèle Oko

LIBYE

Les acteurs tenus de s'accorder pour désigner un gouvernement unifié

Après une première réunion tenue à la mi-novembre à Tunis (Tunisie) qui a permis de trouver un accord sur des élections du 24 décembre 2021, et une autre à Tanger (Maroc), les négociations visant à désigner un exécutif unifié devant sortir le pays d'une décennie de conflit se trouvent dans l'impasse. Une situation qui a conduit certains Etats à menacer de sanctions les dirigeants libyens qui feraient obstacle à la mise en place d'institutions de transition.

A ce jour, les Libyens sont déjà parvenus à un consensus sur trois documents importants : la feuille de route, les prérogatives des autorités exécutives et les critères d'éligibilité de ces dernières, mais beaucoup reste à faire puisque les noms de ceux qui doivent composer le gouvernement ne sont pas connus. Il s'agit notamment de celui du Premier ministre et des trois membres du conseil présidentiel constituant l'exécutif censé prendre le relais des institutions rivales actuelles. Et tout porte à croire que ce sont les dirigeants du pays eux-mêmes qui sont à l'origine de cette situation.

Outre le fait que ceux qui doivent conduire l'exécutif ne sont pas connus, et en dépit d'un accord de cessez-le-feu conclu le 23 octobre et de récentes discussions militaires entre les belligérants, les parties adverses n'ont toujours pas commencé le retrait de leurs forces. Pourtant, le document prévoyait « le retrait de toutes les unités militaires et groupes armés des lignes de front, ainsi que le départ de tous les mercenaires et combattants étrangers de l'ensemble du territoire libyen dans un délai de 90 jours ».

Malgré cela, « les forces du GNA restent stationnées à Abu Grein et à al-Washka, avec des

activités de patrouilles », selon l'émissaire par intérim de l'ONU en Libye, Stephanie Williams. « Des vols de cargos militaires ont été observés dans les aéroports d'al-Watiya et Misrata », indique-t-elle, ajoutant que les troupes du général Khalifa Haftar et leurs auxiliaires « continuent d'établir des fortifications et des avant-postes militaires équipés de systèmes de défense aérienne entre Syrte et al-Joufra, et dans la zone nord de la base aérienne d'al-Joufra ».

Les Européens réclament la concrétisation des engagements militaires

La responsable de l'ONU fait également état d'une « intense activité d'avions cargos entre l'aéroport de Benina, al-Joufra et la base aérienne d'al-Gardabiya ».

Devant cet état de chose, la représentante de l'ONU met en garde les tenants du « statu quo » soucieux avant tout de « préserver leurs privilèges ». « La communauté internationale a des outils à sa disposition face à ceux qui font obstruction, y compris le recours aux sanctions », prévient-elle.

Estimant que l'instauration d'institutions enverra « un signal fort d'unité et d'appropriation par les Libyens du futur politique de leur pays », Paris, Londres, Rome et

Berlin dénoncent l'obstruction du processus politique et toute « interférence étrangère » en Libye. « Nous sommes prêts à prendre des mesures contre ceux qui entravent le Forum libyen de dialogue politique et les autres voies du processus de Berlin, ainsi que ceux qui continuent à piller les fonds étatiques ou commettent des atteintes aux droits de l'homme dans le pays », écrivent les quatre capitales européennes dans un communiqué commun. « Nous appelons toutes les parties internationales et libyennes à s'abstenir de toute initiative parallèle et non-coordonnée, qui risque de miner les efforts menés par les Nations unies », poursuivent-elles.

Les dirigeants d'Allemagne, de France, de la Grande Bretagne et d'Italie réclament la concrétisation des engagements militaires et le départ effectif des mercenaires étrangers. C'est certainement pour veiller sur ces engagements que la frégate allemande Hamburg a stoppé en Méditerranée orientale le navire cargo MV Roseline A, battant pavillon turc, dans le cadre de l'opération européenne Irini qui veille au respect de l'interdiction d'acheminer des armes en Libye décrétée par les Nations unies.

Nestor N'Gampoula

ETHIOPIE

Une guerre à huis clos dans le Tigré fait craindre une crise humanitaire

Les communautés internationales et organisations humanitaires tirent la sonnette d'alarme sur la crise humanitaire en gestation dans le Tigré.

Dans un communiqué, le CICR s'alarme de « l'escalade des hostilités dans la province du Tigré et le nord de l'Ethiopie qui cause d'énormes souffrances et risque de dégénérer en une crise humanitaire de grande ampleur ». Le comité fait état d'énormes besoins en fournitures médicales et d'aide humanitaire. Des milliers de personnes se sont réfugiées au Soudan, en quête de sécurité, et d'autres font partie des déplacés à l'intérieur de l'Ethiopie.

La perspective d'un assaut militaire contre Mekele, la capitale du Tigré, inquiète la communauté internationale et la cheffe du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet. Cette dernière fait état « d'une forte accumulation de chars et d'artillerie autour de Mekele », après l'ultimatum de 72 heures lancé par le gouvernement éthiopien.

Elle implore toutes les parties « de répondre positivement aux tentatives de dialogue et de garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire pour ceux qui en ont si désespérément besoin, ainsi que la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires ». L'ONU se prépare à un afflux massif de réfugiés éthiopiens au Soudan.

Les communications sont coupées dans le Tigré, semant la panique et empêchant de mieux cerner les besoins. Au fur et à mesure que les combats se poursuivent, on voit se développer une crise humanitaire catastrophique sur le territoire éthiopien et de l'autre côté

des frontières. Cette crise a ainsi provoqué une rupture de la chaîne d'approvisionnement en médicaments courants et consommables médicaux.

La semaine dernière, trois ambulances de la Croix-Rouge ont subi des attaques, obligeant celle-ci à publier une déclaration appelant au respect et à la protection de son emblème et qu'il ne soit pas fait obstacle à l'action de ses volontaires et ses employés.

Le conflit du Tigré, une province dissidente du nord de l'Ethiopie a plongé 2,3 millions d'enfants en besoin d'aide d'urgence, selon l'Unicef. Des milliers d'autres se sont réfugiés soit dans des camps - en situation précaire- au Soudan, soit se sont déplacés à l'intérieur de l'Ethiopie. C'est une guerre qui se déroule et s'intensifie à huis clos. Des centaines de personnes ont été tuées et selon les autorités soudanaises, 36 000 ont franchi la frontière pour se réfugier au Soudan voisin. « Le blackout sur les communications et les restrictions imposées aux déplacements dans la région du Tigré, empêchent d'atteindre quelque 2,3 millions d'enfants qui ont besoin d'assistance humanitaire », a indiqué la cheffe de l'Unicef, Henrietta Fore.

Le lancement des opérations militaires par le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, contre le Front de libération des peuples du Tigré, qui dirige la région et défie l'autorité du gouvernement fédéral, a démarré le 4 novembre dernier.

Noël Ndong

MUSIQUE

Hommage à Franklin Boukaka

L'Institut français du Congo (IFC) organise en partenariat avec le ministère de la Culture et des Arts, 2 Rives productions de Claude Blanchard Ngokoudi et Frémeaux et associés, un hommage à l'artiste musicien qui sera diffusé le 27 novembre sur toutes les chaînes de télévisions et radios nationales.

Au programme, de la rumba engagée, de la poésie musicale et panafricaniste. Après le mot de Sony Benga, maître de cérémonie, les artistes Zoba Casimir Zao et Liz Babindamana feront leur apparition sur scène, accompagnés de l'orchestre symphonique kimbaguiste. S'ensuivra le chœur Jubilate Deo.

Sont programmés également, Egige Lenguis, Alban Kodja, Atisse, sous la direction artistique de Faustin Nsakanda et de Big Kloz à la réalisation.

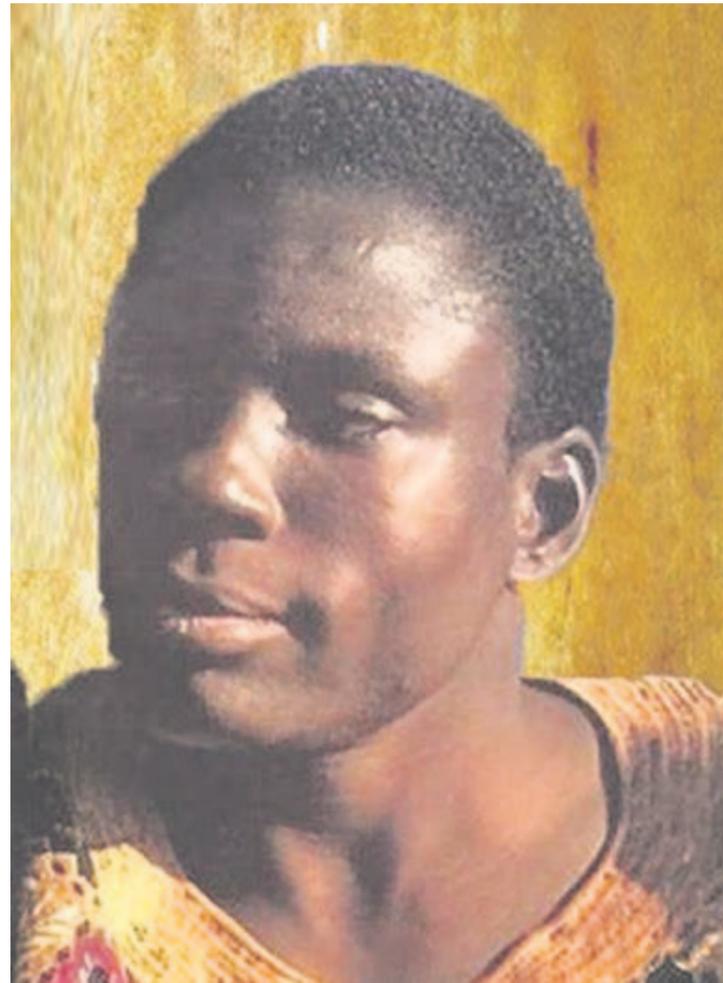
Pour Claude Blanchard Ngokouli, porteur du projet, cet immense artiste aurait eu 80 ans cette année. « On ne pouvait pas laisser passer cette occasion sans pourtant lui rendre un hommage, puisque ses œuvres sont restées intemporelles. C'est pourquoi nous avons souhaité lui rendre un hommage par rapport à l'ensemble de sa carrière et de l'œuvre qu'il nous a léguée. Quand on écoute Franklin Boukaka aujourd'hui c'est l'actualité. Nous avons voulu aussi faire un petit rappel à l'histoire afin que les nouvelles générations sachent que

le Congo a connu un grand artiste qu'on appelait Franklin Boukaka. Parce qu'aujourd'hui, il y a des jeunes qui fredonnent la chanson "Aye Africa" mais ne savent pas que cette chanson engagée est de lui », a-t-il déclaré.

Artiste engagé, Franklin Boukaka a chanté tout, l'amour, l'engagement... « L'engagement tient de son amour du prochain. Parce que c'est quelqu'un qui voyait le bien-être pour tous. C'est donc un événement riche à ne pas raté », a estimé Claude Blanchard Ngokouli.

Il est prévu pendant cet hommage des témoignages de plusieurs personnalités dont son fils Malcom Boukaka ; des chroniqueurs et producteurs d'émissions, Robert Brazza et Claudy Siar. « Franklin Boukaka, c'est un immortel », pense Robert Brazza, alors que pour Claudy Siar, « Franklin Boukaka, c'est l'homme des Bucherons, c'est l'homme de Ayé Africa. Cette chanson qui est un hymne du panafricanisme pourrait peut-être devenir l'hymne de l'Union africaine. » Franklin Boukaka en peu de mots

Né le 10 octobre 1940 à Brazzaville et mort assassiné le 22 février 1972 dans la même ville, Franklin Boukaka est un chanteur, guitariste et auteur-compositeur congolais, spécialiste de la rumba et du soukous. D'après Maxime N'Debeka et Clément Ossinondé, François Boukaka alias Franklin Boukaka, est un ancien musicien de l'ensemble musical La gaité. Franklin Boukaka n'a pas trop longtemps le fond de ses culottes sur les bancs de l'école. Il cède très vite à la forte sollicitation de l'art. Ainsi, en 1955, il débute sa carrière d'artiste dans le groupe musical Sexy Jazz fondé par Miguel Samba, Siscala Mouanga et Aubert Nganga. Deux ans plus tard, en 1957, il se retrouve dans le groupe Sympathic Jazz avec lequel il fait une tournée au Cabinda et à Léopoldville. Dans cette grande métropole, Franklin rencontre Michel Boyimbanda et Jean Mokuna avec qui il monte l'orchestre Negro Band. Cette nouvelle aventure ne le satisfait. Elle va être brève comme les premières. Le jeune artiste semble vaguer. Mais il est à la recherche de quelque



chose. Franklin Boukaka sent en tout cas qu'il lui faut continuer la quête du Graal. Rien ne l'arrête. Il se lance dans d'autres aventures, s'ouvre à de nouvelles expériences. Tout d'abord dans l'orchestre Jazz Africain avec le clarinetiste Edo Clary Lutula, avec Jeannot Bobenga, Tabu Ley, Mutshipule alias Casino, André Kambite alias Damoiseau, papa

Bouanga, Charles Kibongue et autres musiciens, qui réalisent merveilleusement les toutes premières et belles œuvres de Tabu Ley. Puis dans l'orchestre Vox Africa qu'il fonde avec Jeannot Bobenga et d'autres musiciens après dislocation du Jazz Africain en 1959 tandis que Tabu Ley va s'engager ailleurs...

Bruno Okokana

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les gouvernements invités à éradiquer le fléau

Célébrée le 25 novembre de chaque année, la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes offre l'occasion d'interpeller les pouvoirs publics et d'autres acteurs sur la nécessité de mettre un terme à cette situation déplorable.

« Financez, intervenez, prévenez et collectez », c'est le thème de l'édition 2020 de cette journée.

« Rien que l'année dernière, environ deux millions de femmes et de filles ont subi des violences sexuelles ou physiques de la part de leur partenaire. Et cette année, le nombre de cas dénoncés a explosé. Ce qui témoigne l'augmentation préoccupante de la violence domestique, de la cyberintimidation, du mariage d'enfants, du harcèlement sexuel et de violence sexuelle », a déclaré, la directrice exécutive d'ONU Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, exhortant les gouvernements à mettre sur pied une politique efficace.

Pour elle, si tous les dirigeants du monde, les chefs d'État et de gouvernement consacraient leurs efforts à cette lutte et que si les personnels de première ligne, notamment les procureurs, les juges et les policiers travaillaient de manière concertée pour sauver la vie de tant de femmes et de filles, comme les personnels soignants le font pour les malades, les actes de violence devraient diminuer. « Si la volonté existe, il y a moyen de mettre fin à la violence à l'égard des femmes », a renchéri la directrice exécutive d'ONU Femmes.

Le droit d'accès des femmes à la justice une nécessité pour renforcer la lutte

Donnant les pistes de solution pour faire face au fléau, la directrice exécutive de l'ONU femme a souligné que pour mettre fin aux violences commises par les hommes à l'encontre des femmes, il est important qu'elles aient pleinement accès à la justice. Parce qu'elles ont le droit de voir les auteurs des abus qu'elles subissent être traduits en justice et de bénéficier d'une véritable politique de prévention à même de freiner ces crimes. Parce que, l'une des raisons pour lesquelles seule une minorité de femmes ose dénoncer les graves atteintes est le manque de confiance dans le système judiciaire et dans les réponses apportées à leurs doléances.

« Le virage doit être amorcé très en amont, dans les facultés de droit et les académies de police qui doivent enseigner à leurs élèves à reconnaître les abus, à être attentifs à la discrimination et à réagir. C'est ainsi que l'on pourra remédier à l'impunité. Il convient donc de mettre en place des cadres juridiques et des politiques solides », a signifié l'ONU femmes.

Rock Ngassakys

DISTINCTION

Le promoteur de « Djoka Pe Ouesso » récipiendaire du Prix messenger de la paix des Nations unies

Le prix de médaille de messenger de paix pour les droits humains a été décerné à Léonidas Carel Mottom Mamoni, promoteur de « Djoka Pe Ouesso », par l'association Nations unies réalités, perspectives, paix, démocratie et droits humains (UN-R2PDH), la soirée du 23 novembre à Brazzaville.

Ce prix lui a été remis à l'occasion de la septième édition de la soirée culturelle et de promotion des droits humains et des libertés, tenue sur le thème : « Sensibiliser sur les recommandations de l'examen périodique universel du Congo sur les violences faites aux femmes : intensifier les efforts visant à prévenir et à combattre les violences faites aux femmes et les violences conjugales, et fournir des services adéquats aux victimes ».

En effet, en mars 2019, le Congo acceptait et s'engageait à mettre en œuvre cent quatre-vingt quatre recommandations qui lui ont été adressées. Vingt sur les cent quatre-vingt-quatre recommandations reçues portent sur les violences faites aux femmes et elles ont fait l'objet de sensibilisation et des plaidoyers au cours de cette septième édition de la soirée de promotion des droits humains et des libertés fondamentales organisée par UN-R2PDH.

Cette occasion a donné également lieu à cette association de reconnaître et d'honorer comme de coutume des acteurs étatiques et non étatiques dont les actions ont contribué positivement à l'amélioration de la vie communautaire dans la promotion des droits humains. A cet effet, des prix distinctifs dans chaque catégorie



Léonidas Carel Mottom Mamoni promoteur de Djoka Pe Ouesso

des droits humains et la médaille de messenger de paix ont été décernés à ces acteurs. C'est dans ce contexte que le promoteur de « Djoka Pe Ouesso » ou « Allons à Ouesso », le député Léonidas Carel Mottom Mamoni, deuxième questeur de l'Assemblée nationale a reçu le prix distinctif de médaille de messenger de paix pour les droits humains « 2020 ».

La première édition de « Djoka Pe Ouesso » lancée dans cette localité est une manifestation de la diversité culturelle. Les jeunes s'étaient rassemblés autour d'unité dans le sport, la culture et le vivre-ensemble. « Nous encourageons vos initiatives allant dans le sens de la promotion de la culture, du sport et de l'unité nationale et nous espérons que cette activité culturelle ne doit pas disconti-

nuer plutôt continuer dans les autres départements du pays en vue de la promotion de la culture réelle de chaque département. Voilà pourquoi, vous recevrez à cet effet, dans la catégorie, droits culturels, le prix : « grand prix culturel » 2020 et la médaille de messenger de paix pour les droits humains », a déclaré le coordinateur de l'association, Borgia Abdon Leckiby.

Recevant ce prix, le promoteur de « Djoka Pe Ouesso », a exprimé sa gratitude pour cette marque de reconnaissance. « Je voudrais dédier cette reconnaissance à la jeunesse du pays, dire à cette couche qu'il n'y a pas de magie. Il faut qu'on travaille, il faut croire en la République, il faut l'aimer. A nous qui sommes des politiques, je voudrais dire que nous devons travailler à mettre en place des conditions qui redonnent à chaque jeune de notre pays une envie, l'envie de créer pour ceux qui ont des idées et l'intelligence ; l'envie de renouer avec le civisme pour ceux qui par les vicissitudes de la vie ont mis les genoux à terre », a-t-il indiqué.

Notons que d'autres prix ont été décernés aux cadres répondant aux critères de nomination.

Bruno Okokana

Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 suite à sa réunion du mercredi 25 novembre 2020

Il s'est tenu ce mercredi 25 novembre 2020, de 11h00 à 12h45, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 13ème réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19. Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du comité d'experts.

Deux (2) points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 13ème Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 13ème rapport de la Task Force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a indiqué à la Coordination nationale que la deuxième vague de la pandémie de Covid-19 déferle désormais sur une grande partie du monde.

Ainsi, à la date du 22 novembre 2020, le monde a enregistré 58.700.000 cas de contamination et plus d'un million (1.389.000) de décès.

Les Etats-Unis comptent, à eux seuls, un total de plus de 12 millions de personnes contaminées et plus de 256 000 morts. En Europe, plusieurs pays paraissent lourdement affectés. Les mesures de restriction se multiplient, plongeant à nouveau les économies et les populations dans une grande détresse.

L'Afrique, avec un peu plus de 2 millions de cas de contamination et moins de 50.000 décès, continue à déjouer les prévisions pessimistes formulées au début de la pandémie.

Au Congo, la situation épidémiologique jusqu'ici globalement maîtrisée, laisse cependant craindre un retournement défavorable de l'évolution de la pandémie, notamment depuis la fin du mois d'octobre, compte tenu d'un constat lié à un relâchement général de la vigilance.

Au 25 novembre, le ministère de la Santé déclare au total 5.632 cas de contamination, depuis le 14 mars 2020.

A cette même date, les sujets contaminés étaient répartis ainsi qu'il suit :

4.998 guéris ; Environ 600 cas positifs encore actifs ; 93 décès.

Après la décrue constatée depuis fin septembre 2020, en moyenne et à ce jour, le taux de positivité est fixé à une moyenne de 9% sur les neuf (9) mois d'épidémie. Le taux de létalité, fixé à 1,6%, est faible dans notre pays. Suivant les statistiques centralisées par l'université Johns-Hopkins aux Etats-Unis d'Amérique, le taux de « létalité apparent » au niveau mondial est d'un peu plus de 5%.

Le taux moyen de létalité en Afrique est de 2,5%. Il est de 5,8% en Egypte et de 2,7% en Afrique du Sud.

Tel est le contexte dans lequel la Coordination nationale s'est réunie, a examiné et délibéré sur la base du treizième rapport de la Task Force.

1. L'évolution d'ensemble de la pandémie

A en juger par les chiffres fournis par les cinq principaux laboratoires d'analyse des tests PCR, à travers l'ensemble du pays, la remontée de l'épidémie, observée en octobre tend malheureusement à se confirmer.

Pendant les trois premières semaines du mois de novembre, le taux de positivité fixé à 6,03% pour l'ensemble du pays a été multiplié par deux au cours des trois premières semaines de novembre ; en septembre et octobre il était respectivement de 4,15% et 3,2%.

Les inquiétudes relevées lors de la précédente réunion de la Coordination nationale, au sujet de l'évolution de la maladie à Pointe-Noire et dans le Kouilou ainsi que dans la partie nord du pays, demeurent.

Ainsi, la Coordination nationale a été informée du fait que le nombre de nouveaux cas positifs a été de 412 lors des 3 premières semaines du mois de novembre, ce qui porte le nombre actuel de cas actifs à un peu plus de 600.

A Pointe-Noire, le taux de positivité constaté sur les populations dépistées du 1er au 20 novembre, suivant les chiffres cumulés des deux laboratoires de Pointe-Noire, est de 8,43% contre 4,10% en octobre. Il a été multiplié par deux en trois semaines.

Selon les statistiques fournies par le laboratoire de l'hôpital général d'Oyo, le taux de positivité au cours des trois premières semaines de novembre, dans la partie septentrionale du pays, est de 12,5%. Il était de 10,91% en octobre. Même si le nombre de personnes testées reste très faible dans cette zone géographique (16 personnes en novembre, 1100 en octobre), il est à noter que le taux de positivité, toujours égal ou supérieur à 10% dans la partie septentrionale, demeure inquiétant.

Les services de la riposte sanitaire relèvent que si la tendance actuelle se poursuit, il est à craindre qu'il y ait une augmentation des cas graves, notamment en admission hospitalière.

Face à ce constat inquiétant, la Coordination nationale relève que le frémissement négatif ainsi identifié pourrait se transformer en deuxième vague de la pandémie dans notre pays.

Analysant les raisons de cette dégradation, la Coordination nationale a déploré un relâchement général des populations ; elle constate, par exemple, le non-respect des gestes barrières lors des veillées mortuaires et les enterrements, transforment ces événements ancrés dans nos traditions en véritables foyers de contagion ;

Il en est également de même pour le relâchement dans le port du masque, souvent porté de manière non conforme, voire même abandonné, sauf quand chacune et chacun aperçoit un représentant des forces de l'ordre ou de l'autorité publique.

La Coordination nationale déplore enfin l'ouverture illégale, ou le détournement pur et simple des recommandations en matière de lieux de loisirs, par de nombreux tenanciers de boîtes de nuits, pourtant officiellement interdites d'activité. Ces lieux, véritables foyers de contagion du fait de la promiscuité et du relâchement total dans le respect des gestes barrières, sont actuellement des occasions de contamination de nombre de nos compatriotes.

Face à cette réalité, la Coordination nationale, soucieuse d'arriver à un équilibre harmonieux entre le maintien de l'activité économique et la préservation de la santé de nos compatriotes, a proposé des recommandations spécifiques pour pallier ces manquements.

2. L'évolution par département

Au mois de novembre, d'après les services publics de santé, il n'y aurait pas eu de nouvelles infections dans les départements de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest, de la Lekoumou, du Niari, des Plateaux, du Pool et de la Sangha. La Coordination nationale relève qu'il paraît vraisemblable qu'il n'y ait pas eu de tests significatifs effectués dans ces départements.

La situation épidémiologique par département présente le tableau suivant : les principaux foyers de contamination sont les mêmes depuis le début de la prévalence de l'épidémie dans notre pays. Il s'agit principalement des départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, qui ont enregistré des cas positifs chaque mois depuis le 14 mars 2020.

A Brazzaville, foyer le plus important de contamination, le taux de positivité au 20 novembre est à nouveau en hausse : 4,78% contre 2% en octobre. Même si ce taux reste faible, il a plus que doublé en un mois.

Le virus circule peu dans les milieux scolaire et universitaire à Brazzaville. Sur 1265 tests réalisés, auprès des élèves, étudiants et enseignants au cours de la période allant du 25 octobre au 16 novembre 2020, on a enregistré onze (11) cas positifs, soit un taux de positivité de 0,86%.

A Pointe-Noire, 552 enseignants des écoles primaires, collèges et lycées ont été testés pendant les quinze premiers jours de novembre

; dix-sept (17) se sont révélés des cas positifs, soit un taux de positivité de 3,07%.

Le taux de positivité des élèves de Pointe-Noire, à la fin du mois d'octobre était de 4,5%. En novembre, sur 144 élèves des écoles primaires (2), collèges (2) et lycées (2) testés, un seul élève du lycée de MPAKA a un résultat positif.

La Coordination nationale relève avec satisfaction la quasi-absence de cas positifs dans les milieux scolaires dépistés à Pointe-Noire.

Le département du Kouilou est le troisième foyer de contamination régulière dans notre pays.

Le département de la Likouala, sans cas positif jusqu'au mois d'août, a désormais au moins un cas nouveau positif chaque mois. En novembre, il a plus de nouveaux cas positifs que pour les mois cumulés de septembre et octobre.

La Coordination nationale, après avoir étudié l'ensemble de ces statistiques, rappelle avec force que la prévention reste la priorité dans les écoles, collèges, lycées et universités, et ce pour tous les publics, enseignants comme apprenants, les fréquentant.

De manière globale, la Coordination nationale, consciente de ces tendances inquiétantes, appelle les pouvoirs publics ainsi que les populations, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre nous, au ressaisissement ; elle précise que sa réunion de ce jour marque la reprise en main de l'ensemble de la riposte.

3. Situation économique nationale

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ondongo a édifié les membres de la Coordination nationale sur la situation économique de notre pays.

La situation économique nationale commence à donner quelques signes d'amélioration.

Il avait déjà été noté que l'activité économique avait connu un rebond en juin 2020, après le premier palier de déconfinement. Elle s'était détériorée à nouveau en juillet et août 2020.

Depuis le début du mois de septembre 2020, on observe un nouveau rebond de l'activité économique. Il s'est confirmé en fin du mois d'octobre 2020. Pendant deux mois consécutifs, le niveau de l'activité économique est resté positif.

En septembre et octobre, la croissance des activités économiques a affiché un taux positif de 2%. En rappel, en juillet et août, le taux de croissance moyen des activités économiques étaient respectivement de -5%. et -3%.

L'allègement des mesures restrictives, l'évolution maîtrisée de l'épidémie et le retour progressif à la confiance chez les agents économiques favorisent cette croissance positive des activités économiques.

II/ - Des recommandations de la Coordination nationale

Après examen et discussion sur l'évolution des situations sanitaire et économique en relation avec la pandémie de Covid-19, compte tenu notamment de la crainte d'un rebond, la Coordination nationale a constaté la nécessité de soumettre aux pouvoirs publics compétents de nouvelles recommandations, ainsi que la reconduction des décisions pertinentes prises antérieurement.

Les nouvelles recommandations

Avancer le début du couvre-feu à 20 heures, à Brazzaville et à Pointe-Noire, les samedi et dimanche ainsi que les jours fériés ;

Rendre obligatoire le port du masque par les enfants scolarisés, à partir de l'âge de 6 ans ;

Faire usage des tests rapides validés par l'OMS pour organiser immédiatement un dépistage ciblé et à grande échelle au niveau national ;

Suspendre tous les contrôles administratifs des entreprises (contrôles

des municipalités, de la police, de la santé, du commerce, de l'emploi, etc.) à l'exception du contrôle fiscal à urgence signalée des grandes entreprises ;

Réaménager, au cas par cas, les échéances de paiement des impôts, taxes et charges sociales dus par les entreprises ;

Accélérer le processus de règlement de la dette intérieure commerciale déjà auditée ;

2. Les décisions à reconduire

- Proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt (20) jours, à compter du 27 novembre 2020.

- Maintenir le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 23 heures à 5 heures pendant les jours ouvrés, soit du lundi au vendredi inclus

- Poursuivre, et intensifier les campagnes de sensibilisation et de prévention ;

- Exiger de toutes les personnes qui résident sur le territoire national le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle.

- Faire observer partout et par tous l'ensemble des mesures barrières.

- Maintenir les contrôles, sur le port obligatoire du masque et sur la distanciation physique, exercés par la force publique et par les dirigeants de toutes les structures accueillant du public ;

- Organiser régulièrement le dépistage des élèves et étudiants ainsi que des personnels de l'enseignement.

- Interdire tout rassemblement de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée, respectant les mesures barrières.

- Limiter à cinq jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) l'ouverture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire.

- Limiter à la stricte intimité la célébration de tous les événements familiaux dans le respect de toutes les mesures de prévention.

- Maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse.

- Faire exercer les contrôles sanitaires et ceux de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays.

- Exiger la présentation, à la frontière, d'un test PCR négatif pour tous les passagers au départ du Congo, à l'exception des enfants de moins de dix (10) ans.

- Exiger la présentation, à la frontière, d'un test PCR négatif de moins de 72 heures pour tous les passagers arrivant au Congo, à l'exception des enfants de moins de dix (10) ans.

- Interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou.

- Interdire l'installation sur la voie et les espaces publics de chapiteaux destinés à accueillir des personnes.

- Faire limiter à dix (10) le nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée du corps, à la morgue, d'un parent décédé, en voie d'inhumation.

- Faire limiter le nombre de corps à inhumer par jour.

Fait à Brazzaville, le 25 novembre 2020

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement.



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANS-
PORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)**



**Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
« PRODIVAC »**

AMI N° 003/MPSIRTACMM/UCP-PRODIVAC 2020

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt
FAD 2000200006402

N° d'identification du Projet: P-CG-A0-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat: « Recrutement d'un (e) Responsable des Infrastructures Rurales ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment: (i) Contribuer à la préparation du Plan de travail et Budget annuel du projet; (ii) Participer et Coordonner les activités de planification des infrastructures rurales structurantes du projet (iii) Assister le Spécialiste dans l'élaboration, la compilation et la finalisation du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du projet; (iv) Assister l'Unité de Coordination du projet dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des conventions de partenariat avec les collectivités locales et les services techniques publics départementaux (DDER); (v) Préparer des Termes de référence concernant les prestations d'études et de contrôle des travaux pour la réalisation des diffé-

rentes infrastructures (de désenclavement, d'accès à l'eau potable, d'assainissement, entrepôts de stockage et conditionnement); (vi) Examiner et approuver les rapports d'études des différentes infrastructures ainsi que les rapports d'avancement fournis par les prestataires de maîtrise d'œuvre (Bureau de contrôle de travaux, services techniques); (vii) Assurer la supervision de l'exécution des différents marchés d'infrastructures en collaboration avec les collectivités locales, les directions techniques sectorielles concernées

; (viii) Appuyer l'organisation des bénéficiaires d'infrastructures collectives en associations d'usagers et la mise en place de comités de gestion des infrastructures y compris les activités de renforcement de capacités (préparation de Termes de références, organisation et supervision des formations...) des membres de ces comités; (ix) Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des activités de la sous-composante « infrastructures structurantes » et (x) Maintenir des relations étroites avec les autorités administratives, les collectivités locales les acteurs des filières agricoles, les services publics déconcentrés et autres partenaires du projet.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois

à temps plein. Le (a) candidat (e) retenu (e) sera invité (e) à signer un contrat d'une année renouvelable après une évaluation de ses performances jugées satisfaisantes. Le (a) Responsable en Infrastructures Rurales travaillera à Brazzaville au siège de l'Unité de Coordination du PRODIVAC avec des missions fréquentes en milieu rural.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et /ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui

sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

6. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

7. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 10 décembre 2020 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: « AMI N°003/MPIRTACMM/UCP-PRODIVAC 2020: RECRUTEMENT D'UN (E) RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES RURALES », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
Tél: (242) 04 464 31 31 / 06 612 76 84 /
E-mails: prodivaccongo@gmail.com /
pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 26 novembre 2020
Le Coordonnateur du PRODIVAC
Benoît NGAYOU

NÉCROLOGIE

Brice Fredy Yoka « Daddy », la famille Mapoumba annoncent aux parents, amis, à la fraternité Anne-Marie Javouhey, à l'association des anciens élèves d'A.M.J, aux connaissances, le décès à Brazzaville de leur mère sœur et tante Joséphine Songuemas née Mapoumba « Mamie », décès survenu le 19 novembre 2020.

Le deuil se tient au domicile familial, n° 104, avenue de France Poto-Poto, en face de l'école primaire Pierre Nzoko.

**Programme de l'inhumation
Vendredi 27 novembre 2020**

8h30: levé de corps morgue à la morgue municipale de Brazzaville;
9:30: départ pour la Basilique Sainte-Anne;
10h00: recueillement;
10h30: début de la messe messe;
12h00: départ pour le cimetière du centre ville;
16h00: fin de la cérémonie.



Martial Del Mombongo, agent des Dépêches de Brazzaville, Roloand Bissoko, les familles Kobalet et Ikolo ont le regret de vous annoncer le décès de Alain Patrick Makaya Batchi « Pati » survenu ce Mardi 17 novembre 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à Moukondo au n° 17 rue loutété, au carrefour Jacques Opangault (palmerais Mbemba). L'inhumation a lieu mardi 2 décembre 2020 au cimetière La Grâce VIP.



IN MEMORIAM

29 novembre 2019 – 29 novembre 2020, jour pour jour, voici une année que le Seigneur a rappelé à lui sa ser-

vante Mme Kamba née Ngala Pangui.

A cette occasion, les enfants Kamba vous invitent à avoir une pensée pieuse pour sa mémoire

Une messe d'action de grâce sera dite ce dimanche 29

novembre 2020 à 10 heures en l'église Notre-Dame de l'Assomption, derrière la mairie centrale.

Maman repose en paix.



AVIS DE VENTE

Vente d'un grand domaine, avec titre foncier, morcelé en parcelles de 20x20m.

Lieu Nganga-Lingolo (Terminus arrêt de Bus) vers le CSI.

Contact: 05 556 24 99

VIE DES PARTIS

Session inaugurale de la fédération PCT Kouilou

La fédération du Parti congolais du travail (PCT) du Kouilou a tenu récemment sa session inaugurale dans la salle de conférence de l'Hôtel du Conseil départemental du Kouilou sous la direction de Pauline Issongo et Alexandre Mabiala, respectivement secrétaire permanente du bureau politique et président fédéral du PCT Kouilou.



La tribune officielle lors de la session

Les travaux de la session ont porté sur l'examen et l'adoption de quelques affaires, notamment l'adoption du projet de règlement intérieur de cette session; la mise en place des instances des travaux; le projet de règlement intérieur du conseil fédéral; le projet de la feuille de route du conseil fédéral du PCT Kouilou quatrième trimestre 2020. Les participants aux assises ont aussi prononcé une motion de soutien au président du comité central du parti, Denis Sassou N'Guesso, et une autre motion de confiance à Pierre Moussa, secrétaire général de ce même parti.

Dans son mot de bienvenue, Alexandre

Mabiala a invité les participants à prendre une bonne mesure des conclusions de ces assises. Il a signifié que le choix du candidat du PCT à l'élection de 2021, à savoir Denis Sassou N'Guesso, est pour son parti un choix minutieux, qui pourra valablement défendre à la fois les idéaux du parti et les aspirations du peuple congolais lors de la prochaine élection présidentielle.

Clôturant les assises de son côté, Pauline Issongo a félicité les participants à cette session pour la qualité du travail abattu, la sérénité du débat et le climat qui ont prévalu durant les travaux. Elle s'est aussi félicitée de l'ac-

complissement de sa mission dans le département du Kouilou en exhortant ainsi les membres du PCT Kouilou de se mettre en avant pour les futures batailles du parti. L'oratrice a aussi invité ces derniers d'être vigilants en vue d'occuper rationnellement le terrain tout en observant la discipline, la cohésion, l'unité du parti. Le clôturage de la session a été marqué par la cérémonie du planting d'arbres à l'esplanade de l'Hôtel de la préfecture en vue de commémorer le 13e anniversaire du décès de l'ancien secrétaire du PCT, Edouard Ambroise Noumazalay.

Séverin Ibara

AIDES CULTURELLES

Africa no Filter propose des subventions aux artistes et organisations

Africa no Filter (ANF) a lancé une série d'appels à candidatures aux artistes et organisations culturelles de l'Afrique qui évoluent dans le secteur des arts, de la culture et des médias en vue d'obtenir des subventions.

L'ANF soutient le développement d'initiatives qui modifient les récits stéréotypés sur l'Afrique à travers la recherche, l'octroi de subventions et le plaidoyer. Ces subventions dont les dates limites sont en cours vont être octroyées par catégorie (subventions de soutien opérationnel, subventions de soutien de projet, Fonds KEKERE). Elles vont de 2000 à 50.000 dollars. Elles s'élèvent à 2000 dollars (Fonds kerere) pour les artistes émergents exceptionnels du continent qui font un travail révolutionnaire et défient de manière créative les récits nuisibles au sein de leurs communautés locales et numériques. Cette bourse sera décernée, précise l'appel à candidatures, concernant cette catégorie, à vingt-cinq artistes d'exception. Les subventions pour le soutien opérationnel s'élèvent à 15.000 ou 30.000 dollars. Elles sont destinées aux acteurs créatifs, plateformes numériques, conservateurs, festivals et maisons de médias. Il y a aussi les subventions de soutien au projet de 50.000 dollars qui concernent les centres créatifs, les organisations de changement narratif, les maisons de médias, les festivals, les galeries, les plateformes numériques et autres. Les personnes intéressées peuvent postuler via le lien: <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx...>

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

AVIS DE VENTE N°CBRA OPS_ADMIN_003-2020

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance propose à la vente, au plus offrant le véhicule ci-dessous cité :

-Un véhicule Toyota Land Cruiser Station Wagon, 95 000 Km.
NB : le moteur de ce véhicule est segmenté, il faut également revoir le circuit de climatisation et changer le compresseur.

Conditions générales de vente :

1. Le véhicule est cédé en l'état et est visible au Bureau de l'UNICEF à Pointe-Noire au 309 Avenue Marien NGOUABI
2. Les visites peuvent se faire sur site sans rendez-vous de 09 heures à 16 heures tous les Mardis et Jedis du 08 au 17 décembre 2020
3. L'acheteur prendra en charge la manutention et le transport ;
4. L'offre doit être déposée, sous pli fermé au Bureau de l'UNICEF à Brazzaville ou à Pointe-Noire avec la mention « Offre pour le lot numéro _____, A l'attention de la Chargée des opérations ». L'offre devra obligatoirement comporter les contacts téléphone/adresse domicile/email de l'acquéreur potentiel ;
5. La date limite de dépôt des offres est fixée au Jeudi 17 Décembre 2020 à 16 heures précises ;
6. L'ouverture des plis se fera en comité interne et le gagnant sera contacté via son email et son numéro de téléphone.
7. Si au bout de 72 heures le premier gagnant ne se manifeste, le suivant sera immédiatement contacté et il en sera ainsi jusqu'à la cession définitive des équipements ;
8. L'UNICEF se réserve le droit d'annuler la vente en cas d'offres trop basses.
9. La vente définitive du véhicule se fera sous réserve de l'obtention de l'IM4





MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTÈME DE FILETS SOCIAUX
UNITÉ DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N°013-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20

RELATIF AU RECRUTEMENT DE TROIS (03) CHAUFFEURS MECANICIENS POUR LES CIRCONSCRIPTIONS D'ACTION SOCIALE DE IGNIE, KINTELE ET MVOUMVOU

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service de trois (03) chauffeurs mécaniciens pour les circonscriptions d'action sociale de IGNIE, KINTELE et MVOUMVOU.

3. Le chauffeur mécanicien a pour principale mission la conduite des agents du projet et à l'entretien courant du véhicule qui lui est affecté. Il doit à cet effet :

- Faire établir pour toute mission, un ordre de mission au moins un jour à l'avance ;
- Faire viser les ordres de mission au départ et à l'arrivée ;
- Tenir à jour les ordres de mission temporaires ;
- Remplir la fiche de pointage des heures normales, supplémentaires et missions effectuées et la faire viser chaque fois par son supérieur hiérarchique ;
- Remplir quotidiennement le carnet de bord avant ou après l'utilisation du véhicule (kilométrage, destination, consommation de carburant, réparations et pannes éventuelles) ;
- Signaler toute anomalie ou défaut des véhicules au RAF du projet sur une fiche prévue à cet effet ;
- Assurer l'entretien journalier de son véhicule (vérification de l'huile, de l'eau, de la batterie, des freins, des pneus, etc.) et les visites techniques nécessaires) ;
- Assurer l'entretien périodique de son véhicule (révision, grand entretien, vidange) ;
- Gérer le véhicule en bon professionnel en vérifiant régulièrement toute défaillance possible avant de prendre la route ;
- Veiller et contrôler le niveau du carburant pour éviter les pannes d'essence ;
- Ranger correctement le véhicule de service au sein du ministère des finances, et remettre les clés au Chef d'Antenne à la fin de la journée.

4. Le chauffeur mécanicien sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le candidat devra :

- Avoir un permis de conduire catégorie B valide datant d'au moins 4 ans ;
- Être détenteur d'un BEPC / BEMG au moins ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en qualité de chauffeur mécanicien avéré ;
- Avoir déjà conduit dix (10) missions en région dans le cadre des tournées de travail et cinq (5) missions au moins dans le cadre des revues à mi-parcours et tournées régionales serait un atout (la preuve des certificats ou des attestations de travail spécifiant ces missions sera demandé lors du recrutement) ;
- Être âgé de 35 ans au plus
- Connaissance du code de la route et des grandes localités du pays ;
- Être apte à travailler en équipe et sous la pression des situations d'urgence ;

- Faire preuve de probité, de confidentialité dans le travail ;

- Avoir la maîtrise du français et une bonne connaissance des langues locales.

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

Le recrutement sera effectué par Appel à candidature et la procédure de sélection comportera deux (02) phases :

- une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission, au regard de l'analyse des dossiers reçus ;

- une phase de sélection par un test pratique. Le test pratique sera organisé sur route pour les moyens roulants par un maître mécanicien habilité. Un technicien spécialiste des moyens roulants fera partie du jury désigné à cet effet. Les candidats les mieux qualifiés seront invités pour les négociations de contrats.

7. Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies comprenant :

- une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet Lisungi ;
- un curriculum vitae aussi détaillé que possible ;
- une photocopie du permis de conduire ;
- une copie des attestations de travail justifiant les qualifications.

8. Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 10 décembre 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous pli fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature n° 013-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement de trois chauffeurs mécaniciens pour les Circonscriptions d'Action Sociale de Ignié, Kintélé et Mvouvou », « Lot 1 : Ignié » ou « Lot 2 : Kintélé » ou « Lot 3 : Mvouvou », « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 25 novembre 2020

Le Coordonnateur



Alfred Constant KIAKOUAMA

AFRIQUE CENTRALE

La CEEAC à l'heure des réformes

Le mandat du président congolais, Denis Sassou N'Gusso, qui commence à la faveur de la 18^e session de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale-CEEAC-, qui se tient à Libreville, au Gabon, ce 27 novembre, s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des réformes actées lors du précédent sommet en juillet dernier.

Onze pays*, un espace géographique vaste de 6 667 047 km², 187 millions de bouches à nourrir, la CEEAC est une mosaïque des peuples et des cultures dont les aspirations au développement sont partagées. Trente-sept ans après sa création, ces aspirations restent une constante pour les dirigeants de la sous-région mais la route vers l'intégration est longue.

Désigné par ses pairs lors de la 17^e session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue par visioconférence, le 30 juillet dernier, le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gusso, a choisi de donner de l'allant à l'événement en se rendant personnellement à Libreville, ce vendredi 27 novembre, à l'occasion du 18^e sommet de l'Institution pour assurer la passation des pouvoirs avec son homologue gabonais, Ali Bongo Ondimba, qui était en poste depuis 2015.

Au-delà du geste qui symbolise, toutes consignes liées à la pandémie de Covid-19 observées, sa volonté de privilégier le contact direct, le nouveau président en exercice de la CEEAC, dont c'est le quatrième mandat à la tête de l'organisation sous-régionale, tient à placer celui-ci au cœur des réformes actées lors de la session rappelée plus haut. Il s'agit de faire en sorte que la toute nouvelle commission de la CEEAC, qui remplace l'ancien Secrétariat gé-

ral, fonctionne à son meilleur niveau. A priori, cette commission dotée de cinq portefeuilles reflète l'ambition exprimée par les chefs d'Etat d'accélérer l'intégration régionale. Elle focalise ses missions sur les domaines variés : affaires politiques, paix et sécurité ; marché commun, affaires économiques, monétaires et financières ; environnement, ressources naturelles, agriculture et développement rural ; aménagement du territoire et infrastructures ; promotion du genre, développement humain et social. Les potentialités naturelles dont dispose l'Afrique centrale et le dynamisme de sa jeunesse sont autant d'atouts pour concrétiser cette espérance. Il faut sans doute viser plus loin que ces simples démonstrations sur papier.

Le chef de l'Etat congolais mesure à leur juste valeur les défis du moment. La crise sanitaire actuelle, qui s'est ajoutée à la déjà très éprouvante crise économique internationale pour la sous-région, de même que les tensions sociopolitiques récurrentes dans plusieurs Etats-membres posent que dans le cadre de leur organisation, les gouvernements d'Afrique centrale s'engagent plus vigoureusement sur le chantier des réformes envisagées, l'intégration étant l'objectif final.

On s'attend à ce que Denis Sassou N'Gusso mette en avant son expérience en matière de gestion des



entités supranationales comme il l'a fait par le passé à l'échelle continentale avec l'Union africaine. Il est vrai pour ce qui concerne la CEEAC qu'en 2004, en reconnaissance de ses efforts dans la remise en ordre de l'organisation durant son second mandat (2002-2004), ses homologues de la sous-région avaient décidé de le reconduire pour un nouvel exercice jusqu'en 2007. La création décidée par les chefs d'Etat de l'aca-

démie sous-régionale des métiers des transports et de l'aviation civile, qui aura pour siège Brazzaville fera sans doute partie des actes à concrétiser au cours de ce nouveau mandat. Comparée à d'autres ensembles sous-régionaux, la CEEAC est considérée comme la moins intégrée. Que l'on parle des infrastructures routières ou de la mise en oeuvre des accords bilatéraux, les pays traînent les pieds rendant improbable la

concrétisation des délibérations prises par les dirigeants. Il y a lieu de briser le tabou du repli sur soi sur lequel certains ont bâti leur vision du développement, et décrier le refus d'avancer qui caractérise d'autres. Le temps présent se prête plutôt à la constitution de grands ensembles, bien plus, à l'opportunité de leur donner un cachet particulier tant ils existent déjà.

Comment faire en sorte que dans les prochaines décennies la CEEAC réponde à l'intégration telle que ses pères fondateurs l'avaient rêvée ? A savoir, un espace géographique cosmopolite dans lequel la libre circulation des personnes et des biens assure aux investisseurs la garantie qu'ils ne seront pas spoliés par les conflits sociopolitiques et à sa population le bien-être et la dignité. Vaste chantier évidemment qui ne peut être réalisé sans une vision d'ensemble portée par des hommes de conviction soucieux du primat de l'unité et de la solidarité sur les divisions et les déchirements. Un défi que Denis Sassou N'Gusso et ses pairs sont tenus de relever devant les attentes toujours croissantes de leurs compatriotes.

Pays membres de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Rd-Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Tchad, Sao-Tomé-et-Principe.

Gankama N'Siah

TOURISME ET CULTURE

Les acteurs formés aux stratégies de relance des activités à l'ère post-Covid-19

Dans le but de renforcer la résilience du secteur touristique et culturel congolais face aux répercussions de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les acteurs de cette industrie bénéficient d'une formation du 26 au 27 novembre à Brazzaville.

L'atelier de formation organisé au profit des opérateurs et acteurs culturels et touristiques congolais s'inscrit dans le cadre de la restitution du webinaire sur le développement intégré de la culture et du tourisme à l'ère post-Covid 19, organisé du 21 au 25 septembre derniers par la République populaire de Chine, au profit du Congo. Ce webinaire a permis de fournir une plateforme aux professionnels culturels et touristiques des deux pays en vue de partage d'expériences. Aussi, il visait à sensibiliser les deux parties de l'immensité des possibilités à explorer dans la coopération bilatérale sur le développement intégré des deux secteurs après la pandémie.

« Pendant le déroulement des travaux, nous avons notamment bénéficié de quelques notions de développement personnel qui nous serviront, dorénavant, de support intellectuel afin de repenser notre manière de vivre, de faire et d'agir. Ceci, dans le but d'apporter des solutions durables dans le développement culturel et touristique de notre pays », a déclaré Claudio Sama Kenegui, promoteur du Festival d'images de Brazzaville et membre du comité préparatoire de cet atelier.



Photo de famille des participants au terme du 1^{er} jour d'atelier/Adiac

Au cours des échanges plusieurs thématiques sont à aborder : le processus de croissance, de l'évolution politique et des domaines typiques du développement intégré de la culture et du tourisme en Chine ; la perspective de la reprise du tourisme international impacté par la pandémie ; les stratégies de la revitalisation des entreprises culturelles et touristiques en période post-pandémique ; la promotion en ligne et hors ligne de la culture et du tourisme après la pandémie.

Par ailleurs, les différents acteurs et chercheurs touristiques ainsi que culturels présents à ce rendez-vous espèrent que ces échanges permettront de soumettre des propositions sur les stratégies de relance des activités culturelles et touristiques au Congo, dans le strict respect des

mesures barrières contre la maladie. Ces propositions visant à relancer l'industrie du spectacle, de la culture et du tourisme seront par la suite soumises à la Task-Force chargée d'évaluer l'impact de la pandémie sur l'économie et la société.

Notons que la restitution de la formation webinaire de la République populaire de Chine pour la République du Congo, couplée au séminaire sur les propositions stratégiques de relance dynamique des activités de l'économie culturelle et touristique post-Covid 19, a été organisée par le Festim-Brazza en partenariat avec l'hôtel PEFACO, l'ambassade de Chine, les ministères du Tourisme et de la Culture, ainsi que les acteurs des deux secteurs.

Merveille Atipo

REPORT DES ÉLECTIONS À LA FECOJUDA

Me Aya Caloger salue la décision du ministre

Suite à la signature le 25 novembre d'une note de service par le ministre des Sports et de l'Education physique, Hugues Ngouémondélé, qui annonce le report de l'assemblée générale électorale de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fecojuda), Me Aya Caloger demande aux judokas de garder leur mal en patience.

Membre du comité de normalisation de la Fecojuda, Me Aya Caloger a, lors d'un point de presse animé le 26 novembre à Brazzaville, apprécié la décision de la tutelle avant d'appeler les judokas au respect des textes en vigueur.



Me Aya Caloger

Surfant dans le sens de la note ministérielle, Me Aya Caloger a remercié le ministre des Sports et de l'Education physique pour sa neutralité et son souci de conduire le judo congolais vers une assemblée rassurée. Il a, par la même occasion, invité les judokas au calme et à la patience.

« Je remercie le ministre des Sports pour sa neutralité et son souci de conduire le judo vers une assemblée générale électorale apaisée. Nous invitons l'ensemble des judokas à la tranquillité. Ils doivent éviter de tomber dans les pièges de certains acteurs malintentionnés. Tel qu'il est dit dans cette note, le corps électoral de 2016 sera reconduit et respecté. Concernant les critères des candidats, les textes sont clairs », a indiqué Me Aya Caloger. Il a également signifié que les judokas sont prêts à accompagner le ministre dans la réalisation de ses efforts pour le bien du judo.

Initialement prévue le 27 novembre à Brazzaville, l'assemblée générale électorale de la Fecojuda est reportée à une date ultérieure. Selon la note ministérielle, le président du comité de normalisation convoquera l'assemblée générale électorale dans le strict respect des textes réglementaires en vigueur, notamment la circulaire n°0455/MSEP-CAB/DGS-DAS du 04 juin 2020, en vue de la tenue d'une assemblée générale électorale apaisée et de sortie de crise au plus tard le 19 décembre 2020.

Rude Ngoma